



UNIONPHIL

UNION des CERCLES PHILATELIQUES
de la REGION BRUXELLOISE,
Société Royale

Assemblée Générale du 24 avril 2024.

Procuration

Le cercle philatélique

.....

Numéro d'affiliation

Donne par la présente pleins pouvoirs à Mr./Mme

.....

Délégué du cercle

.....

Afin de le représenter lors de l'Assemblée Générale de l'UCPRB du 24 avril 2024

Date & signature :



Extrait de nos statuts :

Article 19. - Chaque cercle a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses membres. La présence est soumise à la présentation d'une procuration. Une personne ne pourra être porteuse que de maximum deux procurations (y compris celle de son cercle). La procuration devra être complétée et signée par un membre connu du comité du cercle.